

L'HNE et GSMN-NE signent des conventions pour les soins intensifs, la néphrologie et l'urologie

Afin de mettre en oeuvre la volonté du législateur et du Conseil d'Etat de renforcer la place médicale neuchâteloise par une collaboration entre le public et le privé, l'HNE et GSMN Neuchâtel nouent des partenariats public-privés dans des domaines clés.

L'Hôpital neuchâtelois et Genolier Swiss Medical Network-NE ont décidé de nouer des partenariats dans trois disciplines médicales. La première convention de collaboration, déjà en vigueur, concerne les soins intensifs. La seconde concerne la néphrologie, et sera mise en œuvre durant le deuxième semestre 2017. La troisième convention touche l'urologie, et devrait permettre de prendre en charge des patients aujourd'hui soignés dans des hôpitaux extra-cantonaux. Elle sera mise en œuvre au début de l'année 2017.

« Ces collaborations démontrent les synergies que nos deux institutions peuvent développer dans l'intérêt de la médecine et des patients neuchâtelois », se félicite Pauline de Vos Bolay, présidente du conseil d'administration de l'HNE. « En atteignant pour chacune des disciplines une masse critique suffisante, nous nous donnons les moyens d'offrir des services plus complets et de rapatrier des cas extra-cantonaux », relève Philippe Bolla, directeur général de l'HNE. Selon le président de GSMN Neuchâtel, Antoine Wildhaber, « c'est une chance d'assurer la pérennité de la formation et de la relève médicale dans notre canton ».

Cette volonté commune de travailler en bonne intelligence devrait déboucher sur d'autres partenariats concernant notamment une coopération accrue pour accompagner le virage confirmé de la médecine stationnaire vers l'ambulatoire. La création de partenariats solides et pérennes va permettre d'assurer une meilleure couverture cantonale des soins, d'éviter des investissements dans des structures redondantes, de rapatrier les patients actuellement traités hors canton et de conserver les compétences, les emplois, les investissements et les financements dans le canton. Ces collaborations, voulues et entérinées sur le principe par le Grand Conseil, ont été clairement encouragées par le Conseil d'Etat et par le Département cantonal de la santé. Il leur appartiendra à présent de garantir leur mise en application en adaptant en conséquence les termes de la planification hospitalière.

En créant des services médicaux intégrés pour la néphrologie et l'urologie, l'HNE et GSMN-NE se donnent les moyens de constituer des équipes de médecins expérimentés suffisamment étoffées pour assurer les gardes et la formation de chefs de clinique et de médecins assistants. Les prestations seront réparties sur les sites existants des deux partenaires et seront fournies par le personnel soignant et le plateau technique de chaque institution. Les emplois sont donc garantis.

Pour tout contact :

Philippe Bolla, Directeur Général HNE, tel 032 713 30 48

Olivier Plachta, Directeur Général GSMN-NE, tel 032 720 31 58 / 022 366 99 87

Neuchâtel, le 13 janvier 2017